

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 décembre 2019

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de janvier 2020

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En décembre 2019, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent qui passe de 62,44 \$ le baril à 66,64 \$, soit + 6,7 %, en raison des menaces d'approvisionnement dans l'ensemble des pays exportateurs de pétrole (OPEP) A celles-ci s'ajoutent les crises politiques liées à l'effondrement économique du Venezuela, au vif mécontentement en Algérie ainsi que les tensions commerciales entre l'Iran et l'Irak ;
- une légère baisse des cotations de vente de l'essence sans-plomb (- 0,8 %) ;
- une hausse des cotations de vente du gazole (+ 2,5 %) du fait de l'augmentation de la demande en Europe ;
- une baisse du cours moyen du butane (- 3,3 %) liée à un niveau de stocks très élevé et à une surproduction du gaz liquéfié naturel (GNL) ;
- une stabilité de la parité euro/dollar (+0,3 %). Un euro vaut 1,1103 dollar en décembre contre 1,1066 dollar en novembre.

En outre, il a été procédé à une revalorisation de la marge de détail du gaz de pétrole liquéfié de 0,09 €, ce qui porte la marge à 1,173 € par bouteille de 12,5 kg.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, **à compter du 1^{er} janvier 2020 à zéro heure** :

- Supercarburant sans plomb : 1,49 €/L soit un prix identique à celui de décembre 2019.
- Gazole routier : 1,36 €/L soit +3 cts/L par rapport à décembre 2019 (1,33 €/L).
- Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 20,51 € soit – 5cts par rapport à décembre 2019 (20,56 €).

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (décembre/janvier)	3 mois (octobre/janvier)	6 mois (juillet/janvier)
Supercarburant sans plomb	0,00%	-0,67%	0,00%
Gazole routier	2,26%	0,74%	4,62%
Gaz	-0,24%	7,55%	11,35%

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en décembre 2019 est de 1,52 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,46 €/L pour le gazole routier.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

– ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

